

RESUME DE LA DEMANDE D'AUTORISATION SOUMISE PAR LA SOCIETE KINEIS POUR L'EXPLOITATION D'ASSIGNATIONS DE FREQUENCE POUR DES SYSTEMES SATELLITAIRES A CONSTELLATION NON-GEOSTATIONNAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET RELATIFS AU DEMANDEUR

La présente demande est soumise par la société Kinéis SAS (Registre du commerce et des sociétés de Toulouse n°841 489 123), dont le siège social est domicilié : 11 rue Hermes, Parc technologique du Canal, 31520 Ramonville-Saint-Agne.

A la date de la demande, le demandeur n'est titulaire d'aucune autorisation.

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1. Renseignements relatifs aux assignations de fréquences

Bandes de fréquences (MHz) et sens de transmission	Polarisations	Désignation du réseau à satellite	Références Publications UIT	Références et dates Circulaires UIT (WIC ou IFIC)
399,9-400,05 (↑) 400,15-401 (↓)	Mixte	EB-SAT-LEO-1 A4MSSNG A4NG-C	CR/C/4657 CR/C/4771 CR/C/4878	2873 / 26.6.2018 2880 / 02.10.2018 2891 / 19.03.2019
2260-2261 MHz 2264-2266 MHz 2284.5-2286.5 MHz	Circulaire gauche	A4NG_TM	API/A/12630 PART II-S	2929 / 15.09.2020 2968 / 05.04.2022

La zone de service demandée pour l'exploitation des assignations de fréquence de la bande de fréquences 399,9-400,05 MHz et 400,15-401 MHz porte sur l'ensemble de la Terre visible suivant l'acronyme XAA « Utilisation en commun dans le monde entier ».

La zone de service demandée pour l'exploitation des bandes de fréquences 2260-2261 MHz, 2264-2266 MHz et 2284.5-2286.5 MHz porte sur les territoires suivants : Afrique du sud, Ile de l'Ascension, Australie, Canada, Chili, Djibouti, France métropolitaine, Gabon, Guyane française, Inde, Indonésie, Japon, Corée, Mongolie, Mexique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Ile de Pâques, Ile de la réunion/Mayotte, Suède.

Les assignations des bandes 399,9-400,05 MHz (Terre vers espace) et 400,15-401 MHz (espace vers terre) contenues dans les sections spéciales précédemment mentionnées seront exploitées dans le service mobile par satellite. Les assignations des bandes 2260-2261 MHz, 2264-2266 MHz et 2284.5-2286.5 MHz contenues dans les sections spéciales précédemment mentionnées seront exploitées dans le service d'exploitation spatiale et d'exploration de la Terre par satellite.

Les assignations de fréquence du système à satellites EB-SAT-LEO-1 ont été communiquées par l'ANFR à l'UIT pour le compte de la société Thales Alenia Space. Conformément au Décret n°2006-1015 du 11 août 2006, la demande de KINEIS est soumise avec l'accord de Thales Alenia Space.

Les assignations de fréquence des systèmes à satellites A4MSSNG, A4NG-C et A4NG_TM ont été communiquées par l'ANFR à l'UIT pour le compte du Centre national d'études spatiales. Conformément au Décret n°2006-1015 du 11 août 2006, la demande de KINEIS est soumise avec l'accord du Centre national d'études spatiales.

2.2. Renseignements relatifs au système satellitaire

Les assignations de fréquences qui font l'objet de la présente demande sont exploitées par une constellation d'au moins 25 satellites opérationnels, construits par HEMERIA et lancés les 20 juin 2024, 21 septembre 2024, 25 novembre 2024, 9 février 2024 et 18 mars 2025 par un lanceur Electron depuis la Nouvelle-Zélande. Cette constellation sera utilisée pour offrir des services d'internet des objets pour des clients professionnels.

Les satellites de la constellation KINEIS embarquent également des récepteurs déclarés à l'Agence nationale des fréquences et qui n'utilisent pas les fréquences visées par la demande. Ces récepteurs additionnels servent la mission Argos du centre national d'études spatiales (CNES) et la réception des signaux AIS.

2.3. Justification de la capacité à contrôler les émissions de l'ensemble des stations radioélectriques, y compris les stations terriennes, utilisant les assignations de fréquences

Le contrôle des émissions des satellites de la constellation sera effectué par le centre de contrôle de Kinéis, situé à au Parc Technologique du Canal, 11 Rue Hermès, 31520 Ramonville-Saint-Agne. Depuis juin 2024, une équipe mixte Kinéis/CNES assure certaines fonctions du centre de contrôle dans les locaux du CNES. L'ensemble de ces fonctions migrent pleinement au centre de contrôle de Kinéis pour le 31 décembre 2025. Il s'appuie sur un réseau mondial de stations terriennes pour la télécommande dans la bande de fréquences 400.02-400.05MHz et pour la télémesure dans la bande de fréquences 2200-2290 MHz.

Le centre de contrôle est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il permet de contrôler les satellites en termes d'assignation de fréquences et de niveau de puissance émise. Il permet à Kineis de satisfaire aux exigences de l'article R.52-3-7 du Code des postes et des communications électroniques.